

Vos questions / nos réponses

Le thc présent dans le cbd (moins de 0.2%) peut il rendre mon test urinaire positif ?

Par [Profil supprimé](#) Postée le 11/02/2021 11:15

Je consomme du cbd sous forme de fleur (un joint par jour le soir, non pure, je le mélange avec du tabac) Le cbd que j'achète est conforme à la Loi en vigueur (tenance en thc inférieur à 0.2%), je dois réaliser un test urinaire dans un mois et j'aimerais savoir si le thc présent dans ma fleur de cbd peut rendre le test positif ? Que je sache si il est préférable d'arrêter de fumer le cbd, ou si ma consommation n'engendre aucun risque . Merci

Mise en ligne le 15/02/2021

Bonjour,

Un produit contenant 0,2% de THC ou moins peut positiver un test de dépistage sanguin. Même en infime quantité le THC est présent et peut donc faire réagir un test. De plus, les taux de THC sont parfois plus élevés que ceux annoncés sur l'étiquette. par conséquent le risque existe.

Nous ne disposons pas encore d'informations fiables sur le risque de positiver des tests salivaires ou urinaires.

Bien cordialement
